

Championnat départemental D3 Optimist benjamin-minime automne 2022

D3: Optimist minime et benjamin (septembre à décembre): GRADE 5B

Le Championnat départemental Optimist benjamin-minime « Sport » correspondent à la mise en place d'un premier niveau de pratique sportive pour les jeunes s'entraînant dans les Ecoles de Sport des Côtes d'Armor:

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement
- Règles d'introduction à la régate (RIR) préconisées

Le rôle de l'entraîneur sur les régates : possibilité d'accompagner UNIQUEMENT les derniers coureurs pendant la régate après le départ (action pédagogique)

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION:

Lors de la crise sanitaire le CDV 22 avait mis en place une procédure d'inscription en ligne permettant d'alléger la chaine d'inscription pour les clubs organisateurs tout en répondant aux préconisations gouvernementales visant à éviter les regroupements de plus de 10 personnes.

Ce système ayant démontré son intérêt, le CDV 22 reconduit cette procédure par la mise en place d'une inscription forfaitaire en ligne aux différents championnats organisés.

Par ailleurs cette procédure permettra de viser les licences, les autorisations parentales, les certificats médicaux ou les questionnaires de santé en amont de la régate, restera juste à confirmer sur place son inscription et son N° de voile ou de dossard.

Conditions de remboursement :

En cas d'annulation d'une régate en amont de la date prévue par l'organisateur (ex: conditions météos défavorables), le CDV procédera à un remboursement des frais d'inscription de la régate concernée à l'issue de la saison.

En cas d'absence d'un coureur à l'une ou l'autre des régates du Championnat, aucun remboursement n'est prévu.

Frais de 5€ par régate

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Utilisation des dossards mise à disposition par le club ou le CDV

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régate du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

Inscriptions : de 10h à 11h

Mise à disposition sur l'eau à 12h

5. SERIES ET CATEGORIES

D3: benjamin né(e) en 2011 et après, et minime né(e) en 09-10-11

6. PARCOURS ET REGLES APPLICABLES

• Organisation systématique d'un briefing avant la régate

Règles d'introduction à la régate (RIR)

Mise en oeuvre des RIR

La première régate prévue le 1 octobre 2022 à l'Ile Grande se déroulera sous la forme d'un rassemblement sans classement. L'objectif de cette journée est d'organiser un moment convivial pour impliquer et expliquer aux parents le dispositif départemental. Des coureurs confirmés seront invités pour présenter aux plus jeunes le circuit.

Le parcours de la 2ème régate départementale de l'automne sera un triangle aplati.

Le parcours de la 3ème régate pourra intégrer un louvoyage.

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.11 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF:

1er : 1 2ème : 2 3ème : 3 etc.

Le nombre conseillé de manches à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de manches validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues auquel cas le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve.

Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, il seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.12 CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

Valorisation du classement club (coupe au 3 premiers club)

7.2 CLASSEMENTS des championnats

7.21 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régate. Le nombre de point Max est fixé à l'issue de la première régate des Championnats dans chaque série. (Calcul du pt max = nombre d'inscrits + 5, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements sont établis et réactualisés après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1 er : 1 2ème : 2 3ème : 3 etc.

tout coureur DNA marque point Max + 5

tout coureur absent marque point Max + 10

tout coureur nouveau marque point Max +10 aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

Le championnat est validé à partir d'une régate courue. Pas de régate retirée.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

8 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Coques: Erplast, Optichoc, Philéas, Optibat, Boutémy école, tout bateau école.

VOILE D3 : voile lattée avec fourreau de mât, bordure libre (+ possibilité de ris)

Bout de remorquage de longueur suffisante, élastique de dérive, sécurité de mât.

Le club organisateur sera en droit de refuser l'inscription du coureur concerné si ces obligations ne sont pas respectées.

9 SECURITE

- Gilet obligatoire.
- La prise et la remise de dossard fait office d'émargement

10 ORGANISATION DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT

10.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régate des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

10.2 ANNULATION D'UNE EPREUVE

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée que le jour même de la compétition sauf dans le cas de conditions météos exceptionnelles où une régate peut être annulée la veille, et ce uniquement par le président du Comité de Course.

10.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX (A télécharger sur le site de la FFV) + Excel (classement club)
- Transmission des résultats (Sauvegarde Freg +fichier excel) par mail au CDV22 pour le mercredi dernier délai.

10.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une coupe ou une médaille pour les 3 premiers clubs, les 3 premiers coureurs et la première fille.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régate.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régate

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régate suivante)